

AR Prefecture

006-210601316-20221111-D2022_24-DE
Reçu le 21/11/2022

République Française

Département des Alpes
Maritimes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SALLAGRIFFON

Nombre de conseillers en
exercice : 6
Présents : 6
dont représentés : 0
Votants : 6

Séance du 11 novembre 2022

Date convocation :
04/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, et le onze novembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire.

Date d'affichage :
04/11/2022

Présents : Noël FERRARO, Ivan CONSTANT, Jean Pierre POU, Sebastien JUBEAUX, Florence BONNARD

Mme BONNARD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2022-24

Objet :

Subvention association
Santé Plus Estéron

Vu la demande de l'association Santé Plus Estéron
Vu les difficultés rencontrées pour l'installation de professionnels de santé dans notre territoire
Considérant que c'est de la responsabilité des communes de participer au maintien de la maison de santé

Le Maire propose d'accepter la demande de l'association d'augmenter la participation annuelle à 2€ par habitant.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** d'augmenter la participation annuelle à 2€ par habitant

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits

Votes

POUR : 5
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Le Maire
Jean Jacques BAYONNE

